

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 862

présenté par
M. Moreau

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 27, supprimer les mots :

« , en améliorant la valeur ajoutée des productions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce rajout peut aboutir à limiter la sphère des « systèmes de production agro-écologiques » au système de certification des exploitations à « Haute Valeur Environnementale » (HVE) du Ministère chargé de l'agriculture ; cela est trop restrictif. Le présent amendement propose donc de supprimer cette exigence.